

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET 2022

Du Centre Communal d'Action Sociale de MIREVAL CCAS

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La LOI Notre du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.
Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, unité, annualité, spécialité et équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 14 AVRIL 2022 par le conseil d'administration.

BUDGET CCAS 2022

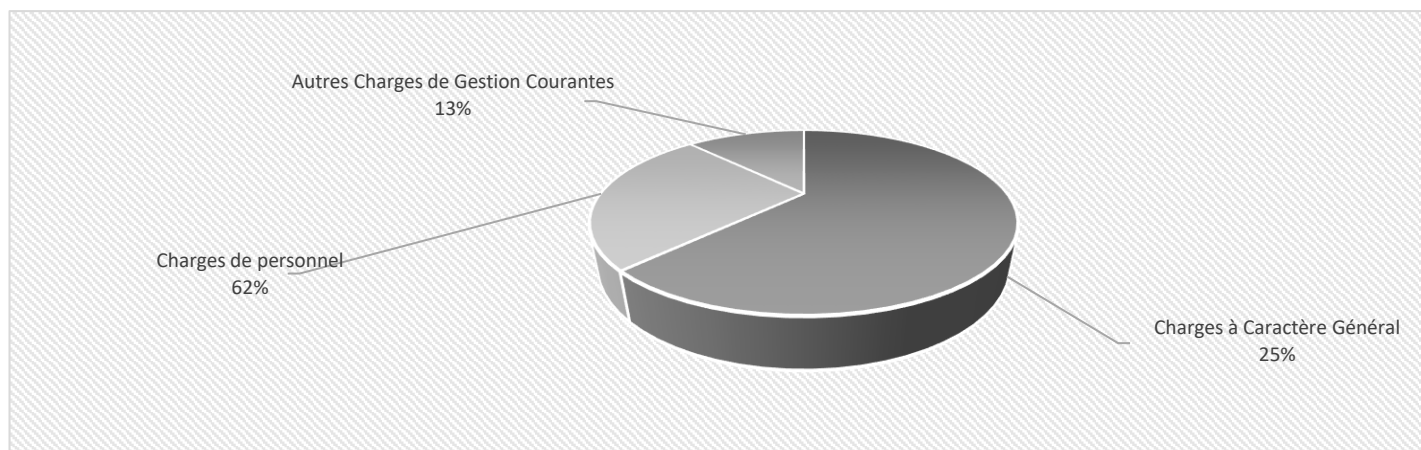
Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre à **39 527.10€**.

a) Dépenses de Fonctionnement

| DEPENSES de Fonctionnement | | PREVISIONS 2022 |
|---|------------------------------------|-----------------|
| 011 | Charges à Caractère Général | 9 626€ |
| 012 | Charges de Personnel | 25 051€ |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 850€ |
| Total Dépenses de fonctionnement | | 39 527€ |

- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (fournitures administratives, la dépense le spectacle des Aînés...)
- Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe les dépenses du personnel des services administratifs et financiers, mis à disposition.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre concerne le versement d'aides aux personnes en difficultés et les subventions aux associations :
 - Resto du Cœur : 500€
 - Secours Catholique : 200€
 - Association des parents d'enfants inadaptés APEI : 100 €
 - Secours Populaire : 200 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



b) Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2022 représentent **39 527.10€**

| RECETTES de Fonctionnement | | PREVISIONS 2022 |
|----------------------------------|---|-----------------|
| 002 | Résultat de fonctionnement 2021 reporté | 5 527€ |
| 70 | Produits des services des domaines | 4 000€ |
| 74 | Dotations et Participations | 30 000€ |
| TOTAL recettes de fonctionnement | | 39 527€ |

- Chapitre 002 : Ce chapitre comprend le résultat de fonctionnement 2021 reporté.
- Chapitre 70 : Ce chapitre concerne les ventes de concessions dans les cimetières.
- Chapitre 74 : Ce chapitre concerne le versement de la subvention par la commune pour un montant de 30 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

